

MAIRIE DE SAINTE-CROIX
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Meximieux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX - N° 2025 - 10
Séance du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 03 avril, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT.

Présent(es) : Mesdames Florence BERTHIER-CASSET, Cécile BOUCHARD, Laurence CHOUTEAU, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,
Messieurs Alain CURTAT, Alexandre DIDIER, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Michel LEVRAT, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

BUDGET GENERAL

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Budget principal	Solde (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :	
Solde du résultat reporté 2023 (R002)	105 286,66
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	72 329,68
Résultat de clôture 2024	177 616,34
Solde d'exécution en investissement :	
Solde du résultat reporté 2023 (D001)	-55 068,12
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	-30 323,76
Résultat de clôture 2024	-85 391,88
Dépenses de restes à réaliser	-46 127,14
Recettes de restes à réaliser	0,00
Affectation des résultats :	
Résultat d'investissement reporté (D001)	-85 391,88
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	131 519,02
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	46 097,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✚ A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) + 131 519,02 €
- ✚ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) + 46 097,32 €

Ainsi fait et délibéré, en mairie,
 Les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
 Michel LEVRAT



Transmise en préfecture le 10/04/2025
 Publication faite le 10/04/2025